

🕒 05.09.2017, 16:26

Olivier Arni devra répondre de ses actes face au procureur

ABONNÉS



Le Conseil communal lors de sa séance constitutive le 16 janvier dernier. De gauche à droite: Thomas Facchinetti, Olivier Arni, Fabio Bongiovanni, Christine Gaillard et Violaine Blétry-de Montmollin. ARCHIVES LUCAS VUITEL

🕒 05.09.2017, 16:26

Olivier Arni devra répondre de ses actes face au procureur

PAR FLORENCE VEYA , SANTI TEROL

NAVIGATION - La tempête ne s'est pas calmée à l'encontre du président de la LNM Olivier Arni. Le Ministère public neuchâtelois a décidé d'ouvrir une enquête pour déterminer si une infraction a été commise au sujet de l'augmentation de salaire de l'ancien directeur de la Navigation.

Article mis à jour le 05 septembre 2017 afin de préciser l'intitulé de l'enquête ouverte par le Ministère public.

Olivier Arni a-t-il antidaté le document qui autorisait une augmentation de salaire rétroactive de l'ancien directeur de la Navigation? Hier soir, les conseillers généraux de Neuchâtel n'ont bien entendu pas obtenu réponse à cette question.

D'abord parce que le président de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) n'a pas pris la parole au cours de la soirée. Du fait, en outre, que le président du Conseil communal Fabio Bongiovanni a annoncé que le Ministère public neuchâtelois avait décidé d'ouvrir une enquête. Ceci, "pour déterminer si une infraction a été commise dans le cadre de l'augmentation de salaire accordée à l'ancien directeur de la Société de navigation", a annoncé le président de l'exécutif. Avec cette formulation, Fabio Bongiovanni n'a pas directement nommé le conseiller communal Olivier Arni. Mais il a par la suite précisé que le Conseil communal avait accédé à la demande de levée du secret de fonction concernant Olivier Arni.

Olivier Arni a-t-il outrepassé ses droits?

«*L'été est passé, mais pas la stupeur.*» L'attaque du texte de l'interpellation déposée par le groupe libéral-radical (PLR) donnait le ton à la première séance post-pause estivale du Conseil général. Et ne laissait planer aucun doute sur l'ambiance annoncée de la soirée. Ladite interpellation concernait la LNM et sa société filiale Cap Gourmand.

Le Ministère public a donc ouvert une enquête, le 1er septembre, afin de déterminer – à la suite des remous engendrés par les révélations de «L'Express/L'Impartial» et «Arcinfo» – les raisons et les circonstances de cette augmentation. Cela, peu avant le licenciement du désormais ex-directeur (nos éditions des. 29 juin et 4 juillet).

Avant les vacances d'été, soit le 3 juillet, le groupe Vert'libéraux/PDC avait, lui aussi, annoncé le dépôt d'une interpellation visant à déterminer si Olivier Arni a, dans ce dossier, «*outrépassé ses pouvoirs*». Autant dire que l'avis de tempête menaçant Olivier Arni n'est pas levé.

Pas d'explication de fond

Mais, hormis quelques informations de portée générale, Fabio Bongiovanni s'est refusé à toute explication de fond. «*La Ville a-t-elle répondu aux préoccupations significatives par le canton de Vaud?*», a notamment demandé le PLR Christophe Schwarb. Le président de commune s'est tu. Comme sur les autres questions pour lesquels l'élu demandait urgemment des réponses.

Erreur ou faute grave? Suppositions et critiques soufflent quant au comportement du conseiller communal en charge de l'Urbanisme. Qui, selon certaines voix, semble tellement affecté par cette affaire qu'il doit y avoir «*anguille sous roche*».

Certes fort convoité parce qu'il permet notamment de «laisser sa patte» au cœur d'une ville, le dicastère de l'Urbanisme n'en est pas moins l'un des plus lourds à gérer. Et à Neuchâtel, les enjeux sont actuellement d'importance.

Un capitaine «affaibli»

Il appartient, notamment, à Olivier Arni de porter à bout de bras le dossier phare de la législature, soit celui, pour le moins épineux, du réaménagement des Jeunes-Rives. Ce projet a fait l'objet d'un important processus participatif. Une stratégie dont le directeur de l'Urbanisme est friand, mais en regard duquel nombre de voix citoyennes s'élèvent, doutant de l'efficacité de cette démarche. <

Si la rumeur dit Olivier Arni «*affaibli*» en ce moment, c'est qu'il a subi passablement d'échecs et de revers depuis son élection en 2012. Parmi eux: la crèche de Noël qui, fin 2015, avait soulevé une polémique car elle n'était plus installée sous le sapin de l'Hôtel communal; le refus de la population de voir la place Numa-Droz réaménagée; les perspectives de réaliser des jardins publics dans le quartier du Vieux-Châtel boudés par la commission financière (notre édition de samedi); les oppositions qui bloquent le développement du quartier de Serrières ou encore les critiques suscitées, experts compris, par le choix du dallage du cloître de la Collégiale.

Un dicastère maudit?

L'enquête en cours tombe à un bien mauvais moment. Un capitaine affaibli peinera forcément à diriger de lourds dossiers. Quel que soit le verdict, pouvoirs outrepassés, maladresse ou, pire, faux dans les titres, le directeur de l'Urbanisme devra de toute manière faire face à un problème de crédibilité.

A croire que le dicastère de l'Urbanisme, en ville de Neuchâtel, a quelque chose de maudit. On se souvient de la tempête qu'avait dû affronter sa directrice d'alors, la socialiste Valérie Garbani (à laquelle a succédé Olivier Arni). Tempête qui l'avait finalement menée à démissionner.

 *4 commentaires*